

COMMUNIQUE de PRESSE

Le SIAO des Hauts de Seine est le fruit d'une union entre un collectif d'associations et l'Etat. Sur l'Île de France c'est la DRIHL (la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) qui assure le rôle de l'Etat.

De par sa construction, le SIAO92 GCSMS est le lieu d'une relation parfois difficile entre la société civile représentée par le GCSMS et l'Etat détenteur de l'intérêt général.

Les grandes missions du SIAO92 GCSMS, qui s'inscrivent dans le cadre d'une mission de service public de l'hébergement et de l'accès au logement confiée par l'Etat, sont :

« d'assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et d'améliorer la fluidité entre ces deux secteurs ... »

Loi ALUR, Art. 345-2-4 du Code de l'action sociale et des familles

Depuis plusieurs années, malgré un plan régional cherchant à maîtriser la hausse des nuitées hôtelières et favoriser l'insertion en hébergement pérenne des publics, la demande de mise à l'abri reste croissante.

Désormais, l'Etat réduit les budgets dédiés, le SIAO du 92 est ainsi conduit à agir dans un cadre particulièrement contraint.

Les impacts de cette gestion sur le public mis à l'abri dans les hôtels sont très importants. Le SIAO92 malgré le travail constructif en vue de sorties d'hôtels vers l'hébergement pérenne ou le logement de droit commun, se heurte à la pénurie chronique, structurelle de solution sur le territoire.

C'est pourquoi, dans le cadre limité qui est le sien, le SIAO92 n'est pas en capacité de poursuivre certains séjours hôteliers afin de ne pas dépasser des plafonds définis par les budgets alloués.

Le SIAO92 veille, en dialogue avec l'Etat, à la mise à l'abri des publics les plus vulnérables par le maintien à l'hôtel ou par l'accueil de nouveaux demandeurs.

Cette situation constitue une posture contradictoire qu'il faut coordonner avec l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social.

Pour l'ensemble GCSMS SIAO des Hauts de Seine,
Jean-François BURGOS

Administrateur